



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 avril 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 avril 2011

Publié le 22 avril 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Franck MELOTTE	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Norbert CHEVIGNY	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré : OPAC de Dijon - Demandes de garantie d'emprunt - OPAC de Dijon- opération d'acquisition-amélioration de 4 logements PLS, 66 avenue du Lac à Dijon

Au titre de la programmation 2011 de la Délégation du Grand Dijon, l'OPAC de Dijon réalise l'acquisition-amélioration de 4 logements collectifs situés 66 avenue du Lac à Dijon.

L'OPAC de Dijon entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts les prêts PLS correspondants, d'un montant total de 546 201 €, se décomposant comme suit :

- un prêt « travaux » de 405 651 €, d'une durée de 40 ans,
- un prêt « foncier » de 140 550 €, d'une durée de 50 ans.

L'OPAC de Dijon sollicite la garantie financière du Grand Dijon à hauteur de 100% du montant de ces deux prêts, qui représentent 97 % du coût prévisionnel d'opération (562 201TTC).

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'accorder** à l'OPAC de Dijon la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de deux prêts PLS d'un montant total de 546 201 €, se décomposant en un prêt « travaux » de 405 651 € et un prêt « foncier » de 140 550 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition-amélioration de 4 logements sis 66 avenue du Lac à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts sont les suivantes :

Durée totale du prêt : 40 ans pour la partie « travaux » et 50 ans pour la partie « foncier »

Périodicité des échéances : annuelle

Période d'anticipation : 0

Taux d'intérêt actuariel annuel : livret A + 1,1 %

Mode d'amortissement : constant

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : simple révisabilité

Taux de progression : 0 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;

- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec OPAC de Dijon et la Caisse des Dépôts.